



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DU
DOUBS

COMMUNE
D'AVANNE-AVENEY

CONSEIL MUNICIPAL D'AVANNE-AVENEY

Réunion du jeudi 16 mars 2023

Présents :

Mme Marie-Jeanne BERNABEU, maire

M. Yohann PERRIN, Mme Danièle BRIOT, M. Jean-Michel GROS, M. Laurent DELMOTTE, adjoints

Mme Laurence MALBRANQUE, Mme Cécile CAU, conseillers délégués

Mme Marie-Chantal ROBERT, Mme France-Hélène ALIX, M. Jean-Paul ARENA, M. Luis DO ROSARIO CALÇADA, Mme Melinda PHILIPPE, Mme Céline BAGUE, Mme Elinda KIM.

Procurations :

M. Mounir-Tant LOUALI à M. Jean-Michel GROS

M. Eric BOTHOREL à M. Yohann PERRIN

M. Sébastien LAFFAGE COSNIER à M. Jean-Paul ARENA

Mme Nary ROSSI à Mme Laurence MALBRANQUE

Mme Sylvia ESSERT à Mme Cécile CAU

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2023, les membres composant le conseil municipal de AVANNE-AVENEY se sont réunis en mairie le 16 mars 2023 à 19h sous la présidence de Mme le maire.

Mme le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mme Elinda KIM est désignée pour remplir cette fonction.

Mme le Maire demande si le compte rendu de la dernière séance fait l'objet de remarques particulières : ce dernier étant approuvé à l'unanimité, la séance peut commencer

DELIBERATION N°2023/013

OBJET : Finances locales : Approbation du compte financier unique 2022.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « *compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Résultat CFU 2022 BUDGET Commune :

- excédent de fonctionnement : 1 783 657.49 €
- Restes à réaliser investissement : 0€
- excédent d'investissement : 448 819.52 €

Résultat CFU 2022 BUDGET Forêt :

- excédent de fonctionnement : 161 947.98 €
- Restes à réaliser investissement : 0 €
- déficit d'investissement : - 8 061.70 €
- déficit d'investissement cumulé - 8 061.70 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2023.

Mme le maire s'étant retirée, la doyenne des membres du conseil municipal dirige le vote.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 instituant le compte financier unique,

Vu la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique signée le 6 janvier 2022 entre M. le préfet et la commune d'Avanne-Aveney,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-053 du 14 octobre 2021 autorisant la signature de la convention CFU avec l'Etat

Après s'être fait présenter le budget principal et le budget annexe, ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2022,

Le conseil municipal, par 18 voix pour, décide :

- de donner acte de la présentation faite du compte financier unique comme indiqué dans les tableaux ci-dessus ;
- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, la situation des opérations générales en début et en fin de gestion sous forme de bilan d'entrée et de sortie, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

DELIBERATION N°2023/014

OBJET : Finances publiques : Demande de subventions pour la création et la réhabilitation de logements au 6 rue Saint-Vincent.

Par délibération n°2021-056 du 14/10/2021, le conseil municipal d'Avanne-Aveney s'est engagé à réaliser des travaux de réhabilitation d'un logement et de création d'un autre logement au 6 rue Saint-Vincent, dans un bâtiment communal.

Le montant des travaux est estimé à 309 264.10 € HT et à 31 290 € HT d'honoraires divers.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser le maire à solliciter les subventions auprès de :
 - o L'Etat (DETR/DSIL, Fonds Vert)
 - o Le conseil départemental du Doubs
 - o La communauté urbaine du Grand Besançon Métropole
- d'inscrire les crédits au budget
- de confier à SOLIHA le soin de constituer le dossier administratif
- d'autoriser le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération.

DELIBERATION N°2023/015

OBJET : Finances publiques : Demande de subventions pour la création et la réhabilitation de logements au 6 rue Saint-Vincent (SYDED).

Par délibération n°2021-056 du 14/10/2021, le conseil municipal d'Avanne-Aveney s'est engagé à réaliser des travaux de réhabilitation d'un logement et de création d'un autre logement au 6 rue Saint-Vincent, dans un bâtiment communal.

Le montant des travaux est estimé à 309 264.10 € HT et à 31 290 € HT d'honoraires divers.

Le conseil municipal sollicite le soutien et la participation financière du SYDED.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de solliciter le soutien et la participation financière du SYDED
- d'autoriser le maire à solliciter les subventions auprès des co-financeurs suivants :
 - o L'Etat (DETR/DSIL, Fonds Vert)
 - o Le conseil départemental du Doubs
 - o La communauté urbaine du Grand Besançon Métropole
- d'inscrire les crédits au budget
- de confier à SOLIHA le soin de constituer le dossier administratif
- d'autoriser le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération.

DELIBERATION N°2023/016

Objet : Personnels communaux : Création / suppression de poste après promotion interne (rédacteur principal 2ème classe).

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Un agent administratif a été inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade de rédacteur principal de 2ème classe, au 1^{er} mars 2023.

Afin d'assurer la continuité du service et d'adapter le cadre d'emploi à l'évolution de la fiche de poste, il est proposé à l'assemblée de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 1ère classe et de créer celui de rédacteur principal de 2ème classe.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 22/09/2022 ;

Mme le maire, chef du personnel, propose de mettre ainsi à jour le tableau des emplois permanents, comme suit (CDD de plus de 6 mois inclus) :

EMPLOI	GRADE	CAT	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	ETP
Secrétaire général	Attaché principal	A	1	1	1
Agent d'animation	Adjoint d'animation	C	2 dont 1 poste vacant	2 dont 1 poste vacant	1.90
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl.	C	1	1	1
Secrétaire	Adjoint administratif	C	1	1	1
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	0
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	0	1	1
Accueil mairie	Adjoint administratif	C	1	1	1
Agent postal	Adjoint administratif	C	1	1	0.68
Agent d'entretien	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl.	C	1	1	1
	Agent entretien	Stag.	1	1	0.90
Accompagnement bus scolaire	Agent technique	CDD	1	1	0.22
Agents techniques polyvalents	Agent technique	CDD	1	1	1
	Adjoint technique	C	1	1	1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	2
ATSEM	ATSEM principale 1 ^{ère} classe	C	1	1	0.93
	Agent faisant fonction ATSEM	CDD	1	1	0.85
	TOTAL		17 dont 1 vacant	17 dont 1 vacant	15.48

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu l'arrêté municipal RH-2022-031 du 06/05/2022 portant lignes directrices de gestion ;
Vu l'arrêté du 21 février 2023 du président du centre de gestion du Doubs portant liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et de créer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- d'adopter les modifications du tableau des emplois permanents ainsi proposées ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget principal de la commune.

DELIBERATION N°2023/017**Objet: Jury d'assises 2024**

En vertu des dispositions du code de procédure pénale, le maire doit établir une liste préparatoire servant à l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises. Il s'agit de tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par la clé de répartition géographique, soit un total de 6 noms pour Avanne-Aveney. La liste électorale compte 1569 numéros d'électeurs.

Mme le maire propose un tirage au sort selon les modalités suivantes : tirage aléatoire électronique par bureau.

Les 6 noms tirés au sort publiquement pour le recrutement des jurés d'assises 2024, en vertu de l'arrêté préfectoral du 27 février 2023, sont :

Pour le bureau 1 :

- n°206 : Mme Camille DE CONTO
- n°260 : M. Denis ETIGNARD
- n° 289 : Mme SCHOEN Myriam née FOUGERAY

Pour le bureau 2 :

- n° 558 : Mme MARTIN Jeannine née MATILE
- n°804 : M. Jean-Paul TUPIN
- n°581 : M. Bastien MOLINA

INFORMATIONS

Déclarations d'intention d'aliéner

Du 18 février au 09 mars 2023			
N° registre	N° de parcelles	Contenance	Adresses
23C0005	AB 370	6a 70ca	23 rue Lépenot

Agenda :

- 19/03 : rassemblement des véhicules anciens
- 25 et 26/03 : exposition d'art, mairie
- 06/04 : réunion du conseil municipal
- 16/04 : rassemblement des véhicules anciens
- 16/04 : « Dimanches d'avril », concert à l'église à 17h
- 20/04 : réunion du conseil municipal
- 26/04 : Raid régional UNSS
- 08/05 : commémoration armistice 1945
- 12/05 : « Chorale Airs du temps » concert à l'église à 20h
- 13/05 : Trail des Forts, relais du 60 km au stade
- 17/05 : réunion du conseil municipal
- 21/05 : rassemblement des véhicules anciens
- 03/06 : « Les Choralies », concert à l'église à 20h
- 09/06 : fête de l'école au stade
- 17/06 : fête de la musique
- 17/06 : exposition des talents du village, église

18/06 : rassemblement des véhicules anciens

18/06 : Festival Grandes Heures Nature, Rand'O Kayak et Raid X'Périences

23/06 : Harmonie municipale de Besançon avec ses 40 musiciens, concert à l'église à 20h30

Dossiers en cours :

- Personnels communaux : l'agent postal a demandé sa mutation pour une autre commune. Un recrutement est en cours pour le remplacement. Un agent administratif a obtenu sa promotion interne après réussite à l'examen professionnel.
- Marchés de travaux en cours :
 - o Travaux RPE : de nouvelles prescriptions du service départemental de la protection maternelle infantile (SDPMI) obligent à revoir les plans. Une réunion s'est tenue le 14/03/2023 avec l'architecte pour faire le point des modifications.
 - o Sécurisation Valmy : le site est inscrit au titre du code du patrimoine et l'ABF doit être consulté. Une réunion en présence de celui-ci est prévue le 17/03/2023 pour un avis technique sur l'attribution du marché.
 - o Logements communaux : L'ouverture des plis aura lieu lundi 20/03/2023 après consultation des entreprises. Le lot 2 est infructueux (sans soumissionnaire) : une consultation restreinte est en cours pour ce lot important (charpente et toiture).
 - o VNF annonce la création d'une passe à poissons sur le barrage du moulin. Une demande a été formulée par l'exploitant de la base nautique (Groupe Profession Sports et Loisir) pour la création dans le même temps d'une passe à canoë rive gauche du barrage, côté écluse.
- Voirie :
 - o Travaux rue Paillard : reprendre la couche de roulement
 - o Rue de Beure et rue des Pervenches : le panneau de nom de rue a disparu. A remplacer
 - o Civisme : stationnement anarchique rue des Combots chaque soir + sens interdit parfois non respecté rues des Bigarreux et des Griottes, et de Beure
- Vie scolaire : les parents d'élèves ont été reçus en mairie + projet de cours de danse : à voter au prochain CM.
- Voyage d'année : Mme BRIOT présente le résultat de ses recherches. Les élus privilégient le voyage dans le Jura, le 20/05. Une délibération sur les tarifs sera prise au préalable

La séance est levée à 21h00.

Le prochain conseil municipal est prévu le 06/04/2023.

Rappel des délibérations de la séance du 16/03/2023 :

Délibération n°2023/013 : Finances locales : Approbation du compte financier unique 2022,

Délibération n°2023/014 : Finances publiques : Demande de subventions pour la création et la réhabilitation de logements au 6 rue Saint-Vincent,

Délibération n°2023/015 : Finances publiques : Demande de subventions pour la création et la réhabilitation de logements au 6 rue Saint-Vincent (SYDED),

Délibération n°2023/016 : Personnels communaux : Création / suppression de poste après promotion interne (rédacteur principal 2ème classe),

Délibération n°2023/017 : Jury d'assises 2024.

La secrétaire de séance,
Elinda KIM



Le maire,
Marie-Jeanne BERNABEU

